

**Budget 2019: le présent budget est basé sur les quotités suivantes :**

	2019	2018
Revenu et fortune	2.15	2.15
Taxe immobilière	1,12 ‰	1,12 ‰
Taxe des digues	0,40 ‰	0,40 ‰
Cadastre	0,50 ‰	0,50 ‰
Taxe des chiens	fr. 50.- le premier fr. 80.- dès le 2ème	fr. 50.-- fr. 80.--
Prise des taupes	jusqu'à 200.- fr. par personne fr. 1.-	1.-
Taxe des chemins	fr. 25.- par hectare fr. 10.-- /contribuable dès 20 ans	25.- / ha
Vacations :	Prix de l'heure fr. 25.-	25.-
	Journée fr. 200.-	200.-
	Séance fr. 35.-	35.-
	Heure de tracteur fr. 40.-	40.-
Prix du m3 d'eau :	Taxe d'épuration fr. 2.-- /	2.-
Ordures : taxe de base		
Ménage de 1 personne dès 18 ans	fr. 130.-	130.-
Ménage de 2 personnes	fr. 260.-	260.-
Ménage de 3 personnes	fr. 310.-	310.-
Ménage de 4 personnes et plus	fr. 390.-	390.-
	Pour les enfants en dessous de 3 ans, 3 sacs de 35 litres par mois sont remis gratuitement aux familles sur demande au bureau communal.	
Usine	fr. 1'100.-	1'100.-
Artisans 1)	fr. 260.- artisans et activité commerciale	260.-
Artisans 2)	fr. 420.- Magasin d'alimentation, restaurant	420.-
Exploitants agricoles et autres	fr. 90.-	90.-
Tarif des sacs arrêté par le SEOD :		
Sac de 17 litres	fr. 1.10	fr. 1.10
Sac de 35 litres	fr. 2.15	fr. 2.15
Sac de 60 litres	fr. 3.85	fr. 3.85
Sac de 110 litres	fr. 7.30	fr. 7.30
Inhumations :		
Pour un enterrement	fr. 1'050.-	fr. 1'050.-
Dépôt d'une urne sur une tombe	fr. 250.-	fr. 250.-
Incinération avec dépôt d'urne dans le columbarium	fr. 1'250.- + gravage de la plaque	idem

Proposé à l'assemblée communale du 19 décembre 2017